


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-02 :
Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Conseillers

•**Personne excusée :** Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Herbinier), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-02 : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au budget 2025	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2026 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	130 000 €	32 500 €
21 – Immobilisation corporelles	123 905.24 €	30 976.31 €

- Autorise le Maire Décision approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le

Le Maire,

La secrétaire de séance

Martine SOREL



Sylvie LEFRANÇOIS